

NOS TARIFS

Achat	Location	Gestion
<p>Les frais d'acquisition d'un appartement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un versement de 10 % du prix de vente à titre d'acompte est versé le jour de la réservation de l'appartement, • Les frais d'enregistrement et de Notaire sont de 6 % du prix de vente, • Les honoraires d'agence sont de 3 %* + TVA (20 %) du prix de vente. <p>Le solde du prix, ainsi que les frais mentionnés ci-dessus sont à payer par l'Acquéreur le jour de la signature de l'acte authentique de vente devant un Notaire établi en Principauté.</p>	<p>Les frais de location d'un appartement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loyer de 3 mois (payable par trimestre anticipé), • Provision sur charges de 3 mois (payable par trimestre anticipé), • Caution représentant 3 mois de loyer et charges, • Enregistrement du bail (1 % du montant du loyer + charges sur la durée du bail), • Les honoraires d'agence sont de 10 %* du montant du loyer de la première année + TVA (20 %). <p>En général, la durée d'un bail est de 1 an minimum jusqu'à 3 ans maximum.</p>	<p>La gestion de votre bien immobilier se résume en plusieurs points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encaissement des loyers, • Versement ponctuel des loyers encaissés, • Suivi des dossiers de réparations et d'entretien de l'appartement, • Présence lors des assemblées générales des copropriétaires, • Recherche de nouveaux locataires. <p>Les honoraires d'agence sont de 8 %* du loyer encaissé + TVA (20 %).</p>

* Les tarifs appliqués sont ceux de la Chambre Immobilière Monégasque